

## Délibération n°2 du 12/03/2026

### Délibération N° 2026-03-12-02 Compte financier 2025

- Vu le décret n°99-318 du 20 avril 1999 portant création du Centre informatique national de l'enseignement supérieur ;
- Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 26,76 ETPT dont 3,71 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 23,05 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 9 118 107€ d'autorisations d'engagement dont :
  - 1 310 204 € personnel
  - 5 575 464€ fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 2 232 439 € investissement.
- 9 277 161 € de crédits de paiement dont :
  - 1 310 204 € personnel
  - 5 416 438 € fonctionnement
  - 0 € intervention
  - 2 550 520 € investissement.
- 7 193 787 € de recettes.
- - 2 083 374 € de solde budgétaire (déficit).

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 1 850 836,42 € Variation de la trésorerie (prélèvement)
- - 663 279,89 € Résultat patrimonial (perte)
- 1 592 365,25 € Capacité d'autofinancement
- - 935 458,76 € Variation du fonds de roulement (diminution)

#### Article 3 :

L'établissement ne disposant pas d'un compte de report à nouveau créditeur, le conseil d'administration décide d'apurer le résultat déficitaire de -663 279,89 € (compte 129) par le compte de réserves (compte 10682).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**Composition du vote:**

- Nombre de membres avec voix délibérative composant le Conseil (effectif statutaire) : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

**Quorum:**

Membres présents : 7

Membres représentés (Nombre de personnes ayant donné procuration) : 5

Total : 12

**Décompte des votes**

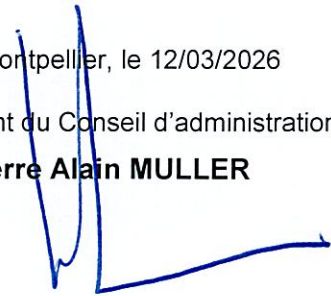
- Abstention : 0
- Pour : 12
- Contre : 0

La délibération est adoptée

Fait à Montpellier, le 12/03/2026

Le Président du Conseil d'administration

**Pierre Alain MULLER**



**TABLEAU 1**  
Autorisations d'emplois - Compte financier 2025

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (a + b)
Autorisation d'emploi rémunérée par l'organisme en ETPT	3,71	23,96	26,76

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 

5
---

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emploi sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (1-2-3-4)</b>	<b>3,71</b>	<b>363 011</b>	<b>23,96</b>	<b>915 310</b>	<b>26,76</b>	<b>1 310 264</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	-	-			-	-
* Titulaire Etat	-	-			-	-
* Titulaire organisme (corps propres)	-	-			-	-
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>3,71</b>	<b>363 011</b>	<b>17,98</b>	<b>637 428</b>	<b>21,99</b>	<b>1 200 433</b>
Contractuels de droit public	3,71	363 011	17,98	637 428	21,99	-
CCDI	2,71	173 021			2,71	-
CCDD	-	-	17,98	637 428	17,98	-
Titulaire détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	1,00	189 990	-	-	1,00	-
Contractuels de droit privé	-	-			-	-
CCDI	-	-			-	-
CCDD	-	-			-	-
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>5,17</b>	<b>77 891</b>	<b>5,17</b>	<b>77 891</b>
<b>4 - AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						<b>31 874</b>

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE+CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité  
(Mise à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITÉ, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (1 + 6)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSÉS À L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS À L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme  
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RÉMUNÉRÉS PAR LUI ET NON DÉCOMPTÉS DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)</b>	<b>0,25</b>	<b>19337,6</b>
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME</b>	<b>0,25</b>	<b>19 338</b>
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSÉS PAR L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

**TABLEAU 2**  
Autorisations budgétaires Compte financier 2025

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES					RECETTES		
	BR n°1 (CA du 21/11/2025)		Montants exécutés		BR n°1 (CA du 21/11/2025)	Montants exécutés	
	AE	CP	AE	CP			
<b>Personnel</b>	1 357 000	1 357 000	1 310 204	1 310 204	6 678 376	6 264 872	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	66 392	66 392	63 759	63 759	4 897 952	4 897 952	Subvention pour charges de service public
					-	-	Subvention pour charges d'investissement
					-	-	Autres financements de l'Etat
<b>Fonctionnement</b>	5 620 000	5 590 000	5 575 464	5 416 438	-	-	Fiscalité affectée
					-	885	Autres financements publics
					1 810 714	1 396 325	Recettes propres
<b>Intervention</b>					1 014 904	928 916	Recettes fléchées*
					-	-	Subvention pour charges d'investissement fléchée
<b>Investissement</b>	2 603 022	3 146 718	2 232 439	2 550 520	467 000	467 000	Autres financements de l'Etat fléchés
					547 904	461 918	Autres financements publics fléchés
					-	-	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>9 580 022</b>	<b>10 093 718</b>	<b>9 118 107</b>	<b>9 277 161</b>	<b>7 693 280</b>	<b>7 193 787</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		-		-	<b>2 400 438</b>	<b>2 083 374</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 4**  
Equilibre financier Compte financier 2025

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS (utilisation des financements)			FINANCEMENTS (couverture des besoins)		
	BR n°1 (CA du 21/11/2025)	Montants exécutés	BR n°1 (CA du 21/11/2025)	Montants exécutés	
	<b>Solde Budgétaire (déficit) (D2)*</b>	<b>2 400 438</b>	<b>2 083 374</b>	-	-
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b1)					Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	8 150	0	361 754	338 574	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)		342 950		236 913	Autres encaissements (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>2 408 588</b>	<b>2 426 324</b>	<b>361 754</b>	<b>575 487</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 046 834</b>	<b>1 850 836</b>	<b>Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			428 845	129 366	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée) (d)</i>			1 617 988	1 721 471	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)(d)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>2 408 588</b>	<b>2 426 324</b>	<b>2 408 588</b>	<b>2 426 324</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**
**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants BR n°1 (CA du 21/11/2025)	Montants exécutés	PRODUITS	Montants BR n°1 (CA du 21/11/2025)	Montants exécutés
Personnel	1 357 000	1 333 903	Subventions de l'Etat	4 867 662	5 498 732
dont charges de pensions civiles*	88 382	65 759	Fiscalité affectée	-	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 100 000	7 264 007	Autres subventions	1 014 904	-
	-	-	Autres produits	1 810 714	2 435 898
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>8 457 000</b>	<b>8 537 909</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>7 633 280</b>	<b>7 934 629</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	763 720	663 280
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) - (3) = (2) - (4)</b>	<b>8 457 000</b>	<b>8 537 909</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) - (3) = (2) - (4)</b>	<b>8 457 000</b>	<b>8 537 909</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contribuables employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants BR n°1 (CA du 21/11/2025)	Montants exécutés
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	763 720	663 280
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 000 000	2 460 957
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	205 312	205 312
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou Insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>1 030 968</b>	<b>1 532 365</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants BR n°1 (CA du 21/11/2025)	Montants exécutés	RESSOURCES	Montants BR n°1 (CA du 21/11/2025)	Montants exécutés
Insuffisance d'autofinancement	-	-	Capacité d'autofinancement	1 030 968	1 592 365
Investissements	3 146 718	2 527 824	Financement de l'actif par l'Etat	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	-
	-	-	Autres ressources	-	-
	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>3 146 718</b>	<b>2 527 824</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>1 030 968</b>	<b>1 592 365</b>
Augmentation du fonds de roulement (7) = (5)-(6)	-	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	2 115 750	335 459

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	COFI 2024	Montants BR n°1 (CA du 21/11/2025)	Montants exécutés
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	50 772	-2 115 750	-935 459
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-169 878	-68 916	915 378
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	220 650	-2 046 834	-1 850 836
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	8 181 696	6 065 945	7 245 238
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-119 023	-187 939	796 354
Niveau final de la TRÉSORERIE	8 300 720	6 253 886	6 449 883

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

## Délibération n°1 du 12/03/2026

### Délibération N° 2026-03-12-01 portant délégation de signature du Directeur du CINES

- Vu l'article 14 du Décret n° 99-318 du 20 avril 1999 portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu l'article 10 du Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'Arrêté ministériel du 5 septembre 2025 portant nomination de M. Michel LABADIE, aux fonctions de directeur du Centre informatique national de l'enseignement supérieur

#### Article 1 :

Délégation de signature permanente est donnée à

- Monsieur Grégory CHANTE, Responsable du Département Services Informatiques (DSI) ;
- Monsieur Gabriel HAUTREUX, Responsable du Département Calcul Intensif (DCI) ;
- Monsieur David LUIS, Responsable du Département Patrimoine Immobilier et Logistique (DPL) ;
- Monsieur Philippe PRAT, Responsable du Département Archivages et Services au Données (DASD) ;
- 

à l'effet de signer, au nom du Directeur, les actes suivants :

Un acte de gestion relatif à la comptabilité budgétaire :

- La certification du service fait, pour les dépenses relevant du périmètre de leur département respectif, conformément aux dispositions du décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Un acte administratif :

- Les ordres de mission pour des déplacements effectués sur le territoire national, des agents relevant de leur département.

#### Article 2 :

Les délégataires rendent compte au directeur de l'ensemble des actes signés en application de la présente ;

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Ampliation de la décision sera adressée à l'Agent comptable de l'établissement.

#### Composition du vote:

- Nombre de membres avec voix délibérative composant le Conseil (effectif statutaire) : 12
- Nombre de sièges vacants : 0

#### Quorum:

- Membres présents : 7
- Membres représentés (*Nombre de personnes ayant donné procuration*) : 5
- Total : 12

## Décompte des votes

- Abstention : 0
- Pour : 12
- Contre : 0

La délibération est adoptée

Fait à Montpellier, le 12/03/2026

Le Président du Conseil d'administration

**Pierre Alain MULLER**

